

Étude comparative de l'évolution de la vie économique et sociale au Nouveau-Québec esquimau et indien

II — Le Nouveau-Québec indien

Michel Brochu

Volume 42, numéro 4, janvier–mars 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003423ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003423ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brochu, M. (1967). Étude comparative de l'évolution de la vie économique et sociale au Nouveau-Québec esquimau et indien : II — Le Nouveau-Québec indien. *L'Actualité économique*, 42(4), 805–834.
<https://doi.org/10.7202/1003423ar>

Étude comparative de l'évolution de la vie économique et sociale au Nouveau-Québec esquimau et indien

II — Le Nouveau-Québec indien

Dans un premier article ¹, nous avons étudié le Nouveau-Québec esquimau ; le deuxième volet de ce travail porte sur le Nouveau-Québec indien dont les différences et les analogies avec le Nouveau-Québec esquimau ont été esquissées au début de cette étude. Les plus importantes de celles-ci seront d'ailleurs soulignées à la suite. Afin de permettre, de la part du lecteur, une meilleure mise en parallèle des deux régions, le même plan que pour la première partie sera suivi.

Modifications apportées à la chasse. — L'introduction par les Blancs, des armes à feu et des pièges en métal a modifié profondément non seulement la technique de la chasse, mais la conception même de la chasse et jusqu'au cycle de la vie des Indiens de la baie James. C'est dire que ces deux techniques nouvelles ont eu une influence déterminante sur le mode de vie des Indiens du Nouveau-Québec.

La technique même de la chasse a été modifiée en ce sens que les armes à feu ont doublé ou triplé, quintuplé, décuplé même la portée des arcs et des flèches : de ce fait, le produit des chasses, surtout pour les oiseaux migrateurs, est sûrement beaucoup plus abondant que par le passé ; quant aux pièges de métal, ils ont permis de multiplier par cinq ou par dix les prises d'animaux à fourrures.

1. *L'Actualité Économique*, juillet-septembre 1966.

Que reste-t-il de l'héritage indien dans les techniques de chasse proprement dites ? Il ne reste pratiquement aucune arme offensive (arcs ou flèches) et parmi les armes passives, il reste les collets à liars dont la technique est peut-être indienne mais dont le matériel (fil de cuivre ou fil de laiton) est maintenant surtout d'origine blanche. L'influence des Blancs dans les techniques de chasse a consisté en deux apports principaux qui sont : les armes à feu et les pièges en métal qui sont devenus, à toutes fins pratiques, les seules et uniques armes des Indiens. Les types d'armes et de pièges utilisés sont les mêmes que pour les Esquimaux, pour l'excellente raison que ces armes sont vendues par un seul et même fournisseur dans les deux régions : la Compagnie de la Baie d'Hudson. Dans le domaine des transports, qui sera évoqué plus loin, on constatera toutefois que les Indiens ont conservé, avec quelques modifications, leurs trois modes de transport en forêt : la raquette, le traîneau à chiens, et le canot.

Si les armes à feu et les pièges ont été apportés aux Indiens par les Blancs, ce fut dans le but avoué d'obtenir le plus grand nombre possible de pelleteries de la part de ceux-là et dès lors que les Indiens acceptèrent ce qui était, en fait, un marché, la conception qu'ils avaient de la chasse s'en trouvait profondément modifiée. Celle-ci passait, en effet, d'une période de quelques millénaires où elle était essentiellement un moyen de subsistance (tant pour la nourriture que pour le vêtement) et où les groupes indiens de la baie James, comme les groupes esquimaux, vivaient en économie fermée et se suffisaient à eux-mêmes, à une période amorcée dans la dernière moitié du XVII^e siècle et qui, pour ce qui est de la baie James, se poursuit toujours. Depuis le début de cette nouvelle période, la chasse est donc orientée vers la vente des fourrures aux fins de se procurer aux comptoirs commerciaux les nouveaux aliments apportés par les Blancs et qui sont bientôt devenus une nécessité pour les Indiens : sucre, farine, saindoux, thé. Le changement était profond, car on était passé, brusquement, c'est-à-dire en quelques décennies, d'une économie de subsistance, dont l'Indien était seul maître, à une économie d'échange où l'Indien, comme l'Esquimau, devenait lié aux Blancs. Cela entraîna les modifications suivantes dans le cycle même de la vie indienne : dans le passé, les Indiens de la baie James étaient nomades ou semi-nomades et s'il leur arrivait

de se rendre à la côte de temps à autre, puisqu'ils chassaient surtout à l'intérieur, ce n'était pas à date fixe, ni à intervalles déterminés ; cependant, la venue des Blancs, en été, pour faire la traite sur les bords de la baie James, puis l'installation des comptoirs français et anglais, contribua, de façon décisive, à la fixation des Cris sur les rives de la baie James. La meilleure preuve en est que l'évolution de la population a été marquée par le déplacement des divers noyaux de population de l'intérieur des terres du bassin de la baie James, comme Kanaupscow, Nichicoune et Neoswescoa qui ont migré vers le littoral de la baie James.

La fixation n'a acquis un caractère vraiment définitif que par la construction de maisons sous l'égide soit des missions, soit de la Direction des Affaires indiennes. Le phénomène nouveau de la traite a également entraîné un nouveau cycle de vie dont les grandes subdivisions sont les suivantes : en septembre et durant la première moitié de l'automne, les Indiens montent vers leur terrain de chasse héréditaire (traditionnellement en canot et, depuis quelques années, en avion pour certains d'entre eux).

Installés sur leurs terrains de chasse respectifs, ils disposent leurs pièges sur plusieurs lignes qui rayonnent autour de leur wigwam (maison de branchages placée à peu près au centre de leur terrain de chasse). Au cours de l'hiver, chaque chasseur fait la tournée à peu près complète de ses lignes de pièges tous les quinze jours ou toutes les trois semaines. À la fonte des neiges, au printemps, et plus précisément aussitôt après la débâcle des rivières qui ouvrent en quelque sorte la voie du retour, les Indiens entassent dans leur canot, les fourrures de l'hiver et joignent leur poste avec leur famille pour y échanger leurs fourrures contre des aliments, des vêtements et des articles manufacturés par les Blancs.

Vêtement. — Le vêtement est probablement un des domaines matériels où l'influence des Blancs est la plus marquée au Nouveau-Québec indien et, quand on y pense bien, cela apparaît comme une conséquence logique de l'installation des comptoirs de traite sur les rives de la baie James, depuis le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. Or, comme l'on sait que les vêtements constituent avec certains produits alimentaires et les armes à feu, les moyens d'échange idéaux pour les traiteurs, on ne s'étonnera pas que, dans ce domaine, presque tous les vêtements, sauf les mocassins et les mouffles, soient

de confection blanche ou bien en tissus importés des villes, s'ils sont confectionnés sur place.

Ceux-ci comprennent les vêtements d'intérieur et les vêtements d'extérieur : en ce qui concerne ces derniers, il est particulièrement frappant de constater qu'au cœur même du pays de la fourrure, Indiens et Indiennes qui, autrefois, étaient intégralement vêtus de peaux de bête fourrées ou non, selon les saisons, ne portent que des parkas ou des coupe-vent achetés à la Compagnie de la Baie d'Hudson, alors que, pratiquement, toutes les peaux prises sont vendues à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour vêtir les populations du Sud. Les Cris de la baie James se réservent tout de même quelques peaux de renard roux, de variété ou phase noire ou argentée, pour border de fourrure le capuchon des parkas achetés au magasin ; la fourrure de chien est aussi utilisée à cette fin.

À titre exceptionnel, on voit un enfant dans l'un ou l'autre des postes indiens du Nouveau-Québec, vêtu d'un parka de peau de lièvre, peau qui n'a qu'une valeur négligeable sur le marché de la fourrure.

Pour ce qui est des vêtements confectionnés, il est bon de signaler que la coupe est demeurée indienne (il serait peut-être plus juste de dire ancienne) en ce sens que les robes et les jupes sont longues (presque à la cheville, en fait) ; il s'agit moins d'une mode que d'une protection élémentaire et nécessaire contre le froid pour des femmes dont le parka ne descend guère plus bas que la hanche, et qui doivent souvent passer plusieurs heures par jour à l'extérieur pour couper le bois, chercher l'eau, lever des collets à lièvre ou chasser la perdrix blanche.

Les seules pièces de vêtement proprement indiennes qui restent sont donc les moufles et les mocassins de peau avec tiges au tiers de la jambe, en toile ou en peau de caribou ou même de cheval ; ces mocassins sont lacés par des lanières de peau. Lorsque les tiges sont en peau, ils sont, la plupart du temps, brodés de fourrures, le cuir lui-même est brodé de motifs en perles.

Dans les trois postes du centre et du nord de la baie James, quelques Indiens ou Indiennes portent des bottes en peau de phoque : en peau épilée au printemps et à l'automne et en fourrure en hiver. La confection de ces bottes paraît à peu près identique à celle des bottes esquimaudes, sauf que l'ornementation est moins

soignée et moins belle que pour les premières. Il y a, cependant, une différence entre les deux types de bottes : c'est que la botte indienne n'a pas le rempli d'étoffe dans lequel coulisse le cordon de laine tressée pour fermer la botte par le haut et que possède la botte esquimaude ; ce cordon est faufilé à même la fourrure ou le cuir de la bordure de la botte crise. Le fait que le mocassin soit la seule pièce qui ait résisté à l'invasion des vêtements confectionnés s'explique principalement du fait de sa liaison avec la raquette qui est toujours utilisée par les Indiens de la baie James parce qu'elle leur est indispensable.

Les Indiennes confectionnent aussi de petits chaussons en feutre de style un peu différent des chaussons esquimaux.

En été, plusieurs Indiens et Indiennes portent des chaussures ; en hiver, on voit également beaucoup de bottes achetées à la Compagnie de la Baie d'Hudson, celles-ci sont portées surtout par les Indiens qui restent dans les postes.

En résumé, une chose demeure certaine, c'est que, sauf les mocassins, les bottes ou les moufles faits par les Indiens avec des peaux de la région ou d'en dehors de la région (comme c'est le cas de la peau de caribou et de la peau de cheval), tous les autres vêtements sont soit confectionnés dans le sud du Québec, soit sur place avec des tissus provenant de l'extérieur du Nouveau-Québec. Comme cela a été souligné plus haut, on peut considérer qu'il s'agit de l'aboutissement normal de la présence, depuis trois siècles, dans la baie James, des marchands blancs : Français ou Anglais, traiteurs libres ou grandes sociétés commerciales comme la Compagnie Revillon Frères (premier tiers du XX^{ième} siècle) ou la Compagnie de la Baie d'Hudson.

On aura constaté qu'en contrepartie, l'évolution est moins avancée chez les Esquimaux : l'établissement de relations commerciales suivies avec les Blancs n'ayant commencé qu'au cours du premier tiers du XX^{ième} siècle pour la majorité des postes esquimaux du Nouveau-Québec.

Moyens de transport. — Les moyens de transport, chez les peuples qui vivent de chasse et de pêche, et donc qui sont appelés à se déplacer considérablement et continuellement leur sont indispensables. Ces moyens de transport traditionnels existent donc au Nouveau-Québec indien mais ont subi une évolution et, en outre,

comme c'est le cas au Nouveau-Québec esquimau, d'autres modes de transport sont venus s'insérer et prendre place à côté de ceux qui sont propres au milieu indien. Les moyens de transport traditionnels indiens seront, d'abord, étudiés, puis, le rôle et l'influence des moyens de transport blancs dans la vie indienne.

a) Moyens de transport traditionnels. On peut considérer que les Indiens du Nouveau-Québec ont trois moyens de transport qui leur sont propres, c'est-à-dire dont ils se servaient avant l'arrivée des Blancs. Ce sont : la raquette, le traîneau à chiens et le canot.

— La raquette. C'est un phénomène connu que la forêt, où chassent les Indiens de l'automne au printemps, d'une part, empêche l'induration de la neige par le vent, comme c'est le cas dans la toundra qui caractérise le Nouveau-Québec esquimau, d'autre part, que la forêt lors des tempêtes de neige, constitue par ses milliers d'arbres, un immense piège à neige, de sorte que celle-ci qui ne peut être balayée et amincie par le vent, devient, dès les premiers mois de l'hiver, d'une épaisseur telle que la marche en forêt devient presque impraticable pour un homme à pied. La raquette a donc été et est toujours la solution à cette difficulté.

Il s'agit, comme l'on sait, d'un cadre de bois, sous-tendu par des lanières de cuir et dont la partie intérieure est occupée par un treillis qui était, autrefois, de fines lanières de cuir et qui est maintenant de fils de coton dont les mailles sont très fines. Des lanières de coton servent à retenir le pied au mocassin dont la partie centrale est toujours en cuir, pour fournir le maximum de solidité et de résistance à la marche. Soulignons que, encore de nos jours, les raquettes fabriquées en série pour la vente au grand public le sont encore par des Indiens comme c'est le cas au village huron de Lorette près de Québec. Il est à peine besoin de signaler le fait que tous les Indiens du Nouveau-Québec fabriquent eux-mêmes leurs raquettes.

On peut constater, par ce qui précède, que si la raquette n'a rien perdu de son utilité pour les Indiens de même que pour les Blancs qui vivent au Nouveau-Québec, et si sa facture est demeurée essentiellement indienne, les Blancs ont tout de même eu une certaine influence sur le matériau, puisque les lanières de cuir du treillis avant et arrière de la raquette ont été remplacées par du coton.

— Le traîneau à chiens. Dans un pays comme le Nouveau-

Québec indien, où l'hiver couvre 7 à 8 mois de l'année, on ne s'étonnera pas que deux des trois moyens de transport propres aux Cris soient destinés à circuler sur la neige : soit la raquette et le traîneau à chiens.

Il est intéressant de noter que, partout au Nouveau-Québec indien et esquimau, le traîneau à chiens est, sauf quelques détails, construit suivant un modèle identique : il s'agit d'un traîneau étroit et bas, plat sans ridelle ou montant latéral (comme c'est le cas dans l'ouest du Canada) ; il est constitué de deux patins de bois d'un seul tenant sur lequel sont fixées des planchettes de bois espacées d'environ 1 pouce qui forment le plancher du traîneau ; l'attelage est en éventail à partir d'un trait central (contrairement à l'ouest du Canada où les chiens sont attelés à la queue leu leu). On pourrait s'étonner de ce que l'attelage en éventail, qui est évidemment idéal pour les régions de toundra sans végétation arborée, ne présente pas de difficulté en zone de forêts ou de taïga ; dans la réalité, cependant, ce problème se résout très facilement du fait que, dans les sentiers de forêt, les chiens se disposent spontanément en file unique, ce qui est rendu possible parce que chaque chien est attaché à un trait de longueur différente de façon à ne pas se nuire l'un l'autre.

Il est intéressant de s'arrêter sur les quelques différences qui existent entre le traîneau indien et esquimau : tout d'abord, dans le traîneau esquimau, planchettes et patins sont souvent reliés par des lanières de cuir de phoque mais, dans la plupart des traîneaux de facture indienne, c'est de la ficelle qui est employée et même si les traits de chiens sont, la plupart du temps, en cuir, ils sont quelquefois en ficelle aussi, et cela surtout dans les postes du sud de la baie James, ce qui ne se voit jamais au Nouveau-Québec esquimau.

La raison, qui apparaît évidente, du moins grand usage des lanières de cuir au Nouveau-Québec indien est que, d'une part, le phoque est moins abondant le long des côtes de la baie James et, d'autre part, qu'il n'y est que relativement peu chassé, puisque les Indiens, en hiver, sont sur leur terrain de chasse à l'intérieur des terres. Tant et si bien que, dans les deux postes situés le plus au sud de la baie James, la peau de phoque n'était même pas cotée à la Compagnie de la Baie d'Hudson au cours de l'hiver 1964, alors

même que le prix des peaux de phoque était très élevé au Nouveau-Québec esquimau.

En outre, les Indiens ont une façon plus pratique que les Esquimaux de ficeler le bagage au traîneau : en effet, chacune des planchettes, formant le plancher du traîneau, est entaillée de deux encoches en V à chacune de leurs extrémités ; la corde ou la lanière qui sert à fixer le bagage au traîneau est insérée dans les encoches et lacée de part et d'autre du traîneau, on fait coulisser cette lanière dans les encoches pour la serrer. Les planchettes du traîneau esquimau, par contre, ne portent pas d'encoche : c'est une épaisse lanière en cuir de phoque barbu ou encore une corde de gros diamètre aux deux extrémités de chacun des patins qui sert de point d'attache pour celle qui sert à fixer les bagages au traîneau et qui doit être passée dans toute sa longueur 12 ou 15 fois de chaque côté du traîneau pour attacher et détacher le bagage. La méthode esquimaude prend deux fois plus de temps que celle des Cris et il est assez étonnant que la méthode indienne, plus pratique, n'ait pas été adoptée par les Esquimaux : peut-être est-ce un indice, parmi d'autres, du cloisonnement assez rigide existant entre les deux ethnies.

L'influence des Blancs sur le mode de construction du traîneau à chiens réside dans l'introduction du bois scié à la fois pour les patins et pour les planchettes du traîneau : cette modification a été faite surtout au XX^{ième} siècle avec l'introduction de la scie, mais a probablement été amorcée dès le XIX^{ième} siècle. Il est à retenir que le matériau dont est fait le traîneau cris est local et il est fabriqué sur place par les Indiens mêmes.

Le traîneau à chiens demeure donc le principal moyen de transport d'hiver des Indiens du Nouveau-Québec pour des distances courtes ou moyennes, et, en général, chaque chasseur adulte en possède un, bien que quelques chasseurs, surtout parmi les plus jeunes, forment une équipe de deux ou trois autour du propriétaire d'un traîneau.

Le traîneau à chiens ne semble directement concurrencé par aucun véhicule motorisé, dont le traîneau mécanique, bien que certains moyens de transport modernes, comme l'avion, notamment, commencent à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie de

l'Indien du Nouveau-Québec. Ce rôle sera expliqué dans la partie consacrée aux moyens de transport mécanisés.

— Le canot. Le canot d'écorce des Indiens d'Amérique du Nord, par sa légèreté et par sa maniabilité, a tellement émerveillé les Européens dès leur arrivée dans ce continent, que ceux-ci se sont empressés de l'adopter pour leurs explorations et pour leurs déplacements à l'intérieur du continent.

Le canot indien utilisé dans la baie James a une forme qui n'est pas sensiblement différente de celle des canots indiens traditionnels. Les Blancs sont, toutefois, à l'origine de certaines modifications dans la fabrication du canot de type indien : l'armature, les varangues et plat-bord sont demeurés en bois ; le bois est maintenant découpé à la scie (contrairement aux anciennes pratiques artisanales) ; la toile imperméabilisée et peinte ou vernissée a été complètement substituée à l'écorce de bouleau, et ce depuis longtemps, de même que par la force des choses, les colles et les résines naturelles et les liens de nature végétale ou animale ont été remplacés par des colles industrielles et par des clous et des vis.

Malgré cette évolution généralisée, il est en un sens rassurant de noter que les Cris de la baie James continuent de confectionner leurs canots eux-mêmes, soit personnellement, ce qui est rare, soit à la fabrique de canots de Fort-Rupert qui a été créée par la Compagnie de la Baie d'Hudson vers 1930 : la plus grande partie de ces canots est vendue aux Indiens de Fort-Rupert et des trois autres postes cris de la baie James situés plus au nord.

Chaque chasseur possède naturellement un canot de type traditionnel qui lui sert pour ses déplacements en été et en automne.

Parallèlement au canot de type traditionnel, on trouve quelques canots à poupe carrée pour y adapter un moteur. Ces canots plus longs, plus robustes et plus lourds que les canots traditionnels sont faits, soit à la fabrique de canots de Fort-Rupert ou à celle du Poste-de-la-Baleine mise sur pied par le ministère du Nord canadien, en 1961, et où travaillent Indiens et Esquimaux, dont le groupe, pour ces derniers, résidait sur l'île du Cap-d'Espérance, ou soit encore dans le sud du Québec, dans ce cas, ils sont mis en vente par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Ces canots plus lourds sont, en fait, conçus pour naviguer sur les côtes de la baie James qui, avec un fetch nord-sud de 225 milles

et est-ouest de 128 milles, devient très agitée, dès que le vent s'élève. Ces canots ne sont évidemment pas utilisés à l'intérieur des terres où les innombrables portages nécessitent les embarcations les plus légères possibles.

Il apparaît donc, au total, que le canot léger que l'on peut toujours qualifier d'indien parce qu'il demeure proprement indien par son origine, par son matériau, par sa facture et par sa fabrication sur place, n'est pas menacé d'être remplacé ou même sérieusement concurrencé par d'autres types d'embarcations comme c'est le cas du kayak esquimau.

b) Les moyens de transport terrestres. On sait qu'aucun des postes indiens de la baie James n'est encore relié par la route aux régions habitées du Québec, ou même à un autre poste. Seul le poste de Fort-George (Fort-Sainte-Foy), situé sur une île, a un petit réseau routier et possède une trentaine de véhicules motorisés dont environ la moitié sont des traîneaux à moteurs du type skidoo ou autoboggan.

Dans les postes de Fort-Rupert et de Eastmain (Havre-Sainte-Anne), il n'y a que quelques skidoos et quelques tracteurs, alors que les deux postes du Nouveau-Comptoir et de Némiscau n'avaient aucun véhicule en 1964.

Du nombre total de véhicules des postes de la baie James, il n'y avait en 1964, qu'un traîneau à moteur (skidoo) appartenant à un Indien et un autre (autoboggan) appartenant à un Esquimau. C'est dire que les véhicules motorisés, même de la dimension des traîneaux mécaniques ne présentent pas, dans un avenir prévisible, de danger de remplacer le traîneau à chiens. Et ce, d'autant que les traîneaux motorisés seraient non seulement d'un coût élevé pour des chasseurs indiens, mais pratiquement inutilisables sur les terrains de chasse de l'intérieur en raison de la densité de la forêt.

c) Les moyens de transport aériens. Si les moyens de transport motorisés terrestres n'ont pratiquement pas influé sur la vie des Cris de la baie James, en raison, d'une part, de l'absence de route et, d'autre part, du coût beaucoup trop élevé de ces véhicules, l'avion, pour sa part, a commencé de jouer un certain rôle dans la vie de l'Indien de la région étudiée. Il ne s'agit pas, ici, des voyages que les Indiens doivent obligatoirement effectuer par avion lorsqu'ils sont évacués pour être hospitalisés à l'extérieur de leur territoire,

mais bien des voyages qu'ils font volontairement dans le cadre de leur vie normale.

Depuis quelques années, en effet, c'est-à-dire, en gros, depuis la création d'un service aérien régulier, en 1943, sur les rives de la baie James, ce qui a entraîné la possibilité de nolisier des avions dans les divers postes, les Indiens ont pris peu à peu l'habitude de nolisier un avion pour se rendre sur leur territoire de chasse héréditaire en automne ou en hiver : ils embarquent leur canot, leur traîneau, leurs chiens et leurs provisions à bord de l'avion évitant ainsi les innombrables portages et les longues montées de rivière.

Dans la plupart des cas, cependant, ils reviennent au printemps, en canot, en suivant le fil de l'eau des grandes rivières de la baie James et de leurs affluents ; quelques-uns prennent aussi l'avion pour le retour. Il ne semble pas, toutefois, que l'avion menace sérieusement de supplanter ou même d'éliminer le canot qui est un moyen de transport moins coûteux et plus souple que l'avion. Il sera, en tout cas, des plus intéressants de suivre l'évolution de cette espèce de symbiose qui s'est établie entre ces deux modes de transport.

Le pourcentage des chasseurs indiens qui nolisent des avions dans les postes de la baie James semble être d'environ 50 et il a tendance à augmenter graduellement.

Pour résumer, il apparaît nettement, d'après ce qui précède, que si certains moyens de transport modernes, comme le canot à moteur, les traîneaux mécaniques et l'avion, ont commencé à faire leur apparition dans la baie James à côté des modes de transport traditionnels, et à coexister avec eux, si l'on peut dire, ils ne semblent pas concurrencer sérieusement ces derniers, ni mettre leur existence en danger, tout au moins dans un avenir prévisible. Pour établir une comparaison avec le Nouveau-Québec esquimau, il apparaît nettement que le kayak, notamment, et le traîneau à chiens dans certains postes (Fort-Chimo, Port-Nouveau-Québec et Maricourt) soient beaucoup plus menacés respectivement par les canots ou par les embarcations à moteur et par les traîneaux mécaniques.

Alimentation. — Jusqu'à leurs premiers contacts avec les Blancs, la chair de poisson et de gibier, à poil ou à plume, constituait la base de l'alimentation des Indiens. La culture, on le sait, n'était pas pratiquée par les Indiens habitant les forêts et la cueillette réduite à quelques baies et à quelques fruits, à la fin de l'été. Il

est à noter que les champignons qui sont assez abondants en août et en septembre sont dédaignés des Indiens aussi bien que des Esquimaux d'ailleurs et ce, malgré qu'il n'y ait, au Nouveau-Québec, aucun champignon vénéneux. Depuis l'arrivée et surtout depuis l'installation des Blancs dans ces régions, c'est-à-dire dès la fin du XVII^{ème} siècle pour certains postes, jusqu'à nos jours, le régime alimentaire des Cris de la baie James est resté fondamentalement le même, c'est-à-dire à base carnée, mais plusieurs éléments nouveaux s'y sont ajoutés, apportés par les Blancs.

On retrouve, comme chez les Esquimaux, le thé et le sucre, qui sont complémentaires, la farine, le saindoux et la levure qui sont aussi tous trois complémentaires, dès lors qu'ils servent à la confection du pain indien ou esquimau ; pour les enfants le lait en poudre dilué a de plus en plus tendance à remplacer le lait maternel.

À ces aliments qui sont maintenant passés et incorporés dans la tradition des Indiens de la baie James depuis près de trois siècles, s'ajoutent les inévitables sucreries, bonbons, tablettes de chocolat, gomme à mâcher que vendent les comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Sur les tablettes des magasins, on trouve aussi des viandes en conserve, des ragoûts et des hachis, mais pas de légumes frais et pas ou très peu en conserve, très peu et pas de fruits frais ; certaines conserves de fruits et de confitures sont, cependant, disponibles.

D'une façon générale, l'endroit où le niveau alimentaire a le plus évolué est Fort-George où, précisément, il y a le plus fort groupe de Blancs et le plus grand nombre d'Indiens et d'Indiennes employés de façon permanente, soit environ une cinquantaine, et dont le salaire est, en grande partie, dépensé à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Il existe pourtant une différence assez importante entre le régime alimentaire des Esquimaux et des Indiens du Nouveau-Québec. Les Indiens de tous les postes, sauf Némiscau, ont appris à connaître et à aimer quelques légumes, dont spécialement la pomme de terre qui vient très bien sur les sols sablonneux qui entourent les postes de la baie James. Ce ne sont toutefois pas les Indiens qui cultivent, sauf quelques exceptions, mais les missions catholiques pour leur besoin, et dont le surplus de la récolte est acheté

par les Indiens. À Fort-George, les Indiens achètent, en outre, de la mission, du chou de Siam et des carottes.

Il faut spécifier que la différence mentionnée ne vaut que lorsque les Indiens sont au poste même ; les chasseurs et leurs familles, une fois sur leur terrain de chasse, consomment, évidemment, très peu de pommes de terre qui constitueraient une charge trop lourde et trop volumineuse à transporter. Par voie de conséquence, la variété d'aliments blancs consommés est nettement plus forte lorsque les Indiens sont au poste, en été surtout, que lorsqu'ils sont sur leurs terrains de chasse où ils vivent essentiellement de la viande des animaux qu'ils tuent et où ils n'apportent que des produits blancs de base achetés à la Compagnie de la Baie d'Hudson : thé, sucre, saindoux, farine, sel, levure et lait en poudre pour les enfants.

Le gros gibier fait défaut dans la plupart des cas, dans le domaine forestier où manquent, par exemple, l'original, le chevreuil de Virginie et aussi le caribou des bois comme dans le domaine marin, car à part le phoque annelé les trois mammifères suivants font défaut, presque complètement : le morse, le phoque barbu et la baleine blanche. Il en résulte comme conséquence pratique qu'il y a moins de viande et d'abats disponibles pour la nourriture à la fois des hommes et des chiens qui sont assez souvent nourris d'un mélange de gruau et de viande, fait qui est absolument inconnu au Nouveau-Québec esquimau. Il semble que, pour cette raison, les chiens des Indiens soient un peu moins résistants que les chiens esquimaux.

Il est à retenir que, malgré près de trois siècles de présence des Blancs, les Indiens, comme les Esquimaux, ont un régime alimentaire essentiellement carné et que les Indiens ont adopté les mêmes produits alimentaires blancs que les Esquimaux (thé, sucre, farine, saindoux, levure et lait plus récemment). Les Indiens commencent, cependant, à apprécier les légumes, ce qui n'est pas encore le cas des Esquimaux, sauf quelques cas individuels.

Il est à prévoir que le régime alimentaire des Indiens et des Esquimaux n'évoluera que très lentement et restera à base carnée tant que le mode de vie des deux grands groupes ethniques du Nouveau-Québec restera fondamentalement ce qu'il est : c'est-à-dire axé sur la chasse et sur la pêche.

L'habitation. — La situation de l'habitation des Indiens au Nouveau-Québec, présente une analogie et aussi une différence im-

portantes avec celle des Esquimaux de ce territoire. L'analogie réside dans le fait que les Indiens de la baie James habitent maintenant, pour la plupart, des maisons en bois dans les quatre postes des côtes de la baie James.

Il y existe deux grands types de maisons de bois : tout d'abord, la maison type qui est construite par la Direction des Affaires indiennes et que l'on retrouve dans tous les postes, selon le même plan. Cette maison comprend un vaste porche, une cuisine qui est la pièce centrale et qui fait aussi office de salle à manger et de pièce de séjour ; sur la cuisine s'ouvrent 3 chambres à coucher. L'autre type de maison de bois se trouve à Fort-George et a été construit avec l'aide de la mission catholique de cet endroit, selon les dimensions convenant à chaque famille. La plupart de ces maisons à cet endroit ont un rez-de-chaussée seulement et quelques-unes, chose absolument unique au Nouveau-Québec, pour les maisons esquimaudes ou indiennes, comportent un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Un trait caractéristique de la maison du Nouveau-Québec indien est qu'elle est construite de planches dont le bois a été coupé aux environs de chaque poste et scié sur place à Fort-George, à Fort-Rupert ou à Nouveau-Comptoir, où existent de petites scieries. Comme on le sait, dans la plupart des postes esquimaux, sauf trois, dans les environs desquels il y a un peu de bois, presque toutes les maisons de bois existantes habitées par les Esquimaux en 1965, sont en contreplaqué.

En 1965, toutes les familles indiennes des postes précités n'habitaient pas encore de vraies maisons. Quelques-unes habitent encore notamment à Fort-Rupert, des baraques constituées d'une charpente de bois recouverte de toile à tente. En général, ces baraques sont basses et comptent un porche en guise d'entrée, lequel donne sur une seule et unique pièce, le long de laquelle sont disposés les lits qui servent de siège pendant le jour et aussi de table quelquefois. Le poêle au bois, souvent une moitié de baril, est naturellement disposé au centre de la baraque. Le plancher est soit de bois, soit de terre battue recouverte de rameaux d'épicéas ou d'autres conifères.

Ces baraques, comme d'ailleurs les maisons de bois, n'avaient ni l'eau courante, ni le tout-à-l'égout, ni l'électricité en 1964. L'élec-

tricité a toutefois été installée à certains endroits en 1965 et en 1966. Elles sont censées être temporaires, car, en principe, la section des Affaires indiennes doit construire des maisons pour toutes les familles indiennes.

Il n'y a pas de famille qui dans les postes habite encore des wigwams en forme de coupoles faits de branches et de rameaux de conifères. Contrairement à ce que font les Esquimaux de Maricourt et d'autres postes du Nouveau-Québec qui déménagent dans leur tente en été, la très grande majorité des familles indiennes demeurent dans leur maison de bois en été : il est vrai que ces maisons sont incomparablement mieux éclairées et aérées que les maisons esquimaudes : ce qui explique, sans doute, que les Indiens n'aient pas le réflexe comme les Esquimaux, de fuir leur maison lorsqu'arrive la belle saison.

La différence essentielle, évoquée au début de ce travail, entre les Indiens et les Esquimaux dans le domaine de l'habitation, c'est que ces derniers n'habitent plus leur iglou qu'en voyage de chasse, c'est-à-dire une semaine ou dix jours de suite avant de retourner au poste habiter leur maison permanente alors que les Indiens, sur leur terrain de chasse, habitent huit à neuf mois par année leur hutte de branchages traditionnelle faite de perches flexibles disposées en cercle sur le sol, recourbées et dont les extrémités supérieures sont attachées les unes aux autres, pour former une coupole de 7 à 8 pieds de hauteur. Entre les diverses perches sont entrelacés des branches ou des rameaux de sapin ou d'épinette. La porte est en toile de tente au bas de laquelle est fixé un rondin pour la maintenir en place, le plancher est recouvert d'un matelas assez épais de rameaux et de ramilles de conifères qui sont remplacés à certains intervalles.

Dans le domaine de l'ameublement et des accessoires, les Cris, malgré la présence de bois sur leur territoire, matériau abondant et éminemment ouvrable s'il en est, n'ont, historiquement, ouvert le bois que pour les besoins de leurs outils de chasse ou pour leurs modes de transport : canots, raquettes, traîneaux. Les Indiens sont, en effet, traditionnellement des nomades et le sont encore partiellement de nos jours, puisque la plupart font une grande migration saisonnière sur leur terrain de chasse héréditaire et ces déplacements se font la plupart du temps exclusivement en canot ; il n'y a pas à

s'étonner que le mobilier de facture indienne ne soit, à toute fin pratique, inexistant : la meilleure preuve est que, dans les huttes de chasse de l'intérieur ou de la côte, on couche, on mange et on travaille toujours sur le sol même. Le seul meuble véritable est le poêle qui est constitué d'un demi-baril scié en position verticale ou un petit baril couché qui est placé au centre du wigwam. Ce poêle sert naturellement à la fois au chauffage et à la cuisson des aliments. La maison permanente située au poste a, cependant, favorisé l'introduction de meubles dont la liste établie pour la maison esquimaude de Maricourt donne une idée générale assez juste pour la maison crise du Nouveau-Québec.

Cette liste appelle, cependant, les commentaires suivants : le meuble central, chez les Indiens, est le poêle au bois, alors que chez les Esquimaux, c'est le poêle-cuisinière au mazout ; la raison coule de source dans les deux cas, puisque le bois est le combustible qui s'impose évidemment en milieu forestier, alors que le mazout est le combustible le plus économique et le plus pratique en régions de toundra (dans ces territoires, ce combustible a remplacé l'huile de phoque). Il est à noter également que les meubles en bois : bancs, chaises, tables sont un peu plus nombreux dans les maisons indiennes que dans les maisons esquimaudes, d'une part, en raison de l'abondance du bois et, d'autre part, en raison de la présence d'une scierie dans trois des cinq postes de la baie James. Ces deux facteurs facilitent indiscutablement la confection de meubles sur place.

C'est dire que, dans l'ensemble, les meubles de fabrication blanche sont extrêmement rares pour l'excellente raison que les comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson des postes du Nouveau-Québec indien n'en ont pas vendu jusqu'à il y a quelques années. On trouve, cependant, à Fort-George plus spécialement, quelques meubles manufacturés, mais de facture, en général, plus ou moins récente, et qui ont été cédés à bon compte ou donnés par des Blancs (mission, école).

Pour ce qui concerne les accessoires du mobilier dont il a été traité en détail pour le poste esquimau de Maricourt, on voudra bien se reporter également à la liste précitée qui représente assez bien la situation des postes indiens de la baie James, à cet égard. Il semble, toutefois, que, dans cette région, le nombre des objets

soit un peu plus élevé qu'au Nouveau-Québec esquimau : une famille indienne possédera, par exemple, un ou deux seaux de métal et un ou deux plats et une ou deux cuvettes de plastique de plus qu'une famille esquimaude. Les seuls accessoires de facture proprement indienne sont les cadres circulaires ou ovales qui servent à faire sécher les peaux de castor et la pelle étroite et recourbée en bois fabriquée par les Indiens et qui sert à retirer les morceaux de glace des trous où l'on pêche ou de ceux où l'on s'approvisionne en eau potable ou destinée aux usages ménagers.

Notion du temps et chronologie. — On voudra bien se reporter à ce sujet au chapitre traitant des Esquimaux.

Comme le Nouveau-Québec, indien et esquimau, forme une unité du point de vue religieux, puisque les deux régions sont anglicanes à 98 p.c. pour le Nouveau-Québec esquimau et à plus de 99 p.c. pour le Nouveau-Québec indien, on ne s'étonnera pas que la notion chrétienne du temps soit à peu près identique dans les deux régions.

L'observance du dimanche est particulièrement rigoureuse de la part des anglicans ; j'ai été, à cet égard, témoin d'un fait, qui m'a particulièrement impressionné : c'était le premier dimanche de mai 1964, faisant route en traîneau avec deux Indiens sur la glace de la baie d'Hudson entre la pointe Vauquelin et la pointe Louis-XIV, j'ai vu les deux Indiens que j'accompagnais résister à la tentation d'abattre deux bernaches canadiennes ; c'étaient les premières de la saison, et, chose tout à fait inusitée pour ces oiseaux, elles s'étaient posées près du traîneau.

Il est, en outre, à noter qu'il y a, à Fort-George, du personnel indien qui travaille pour les deux écoles, pour l'hôpital et pour la Compagnie de la Baie d'Hudson et qui, après quelques flottements dans les débuts, se sont pliés à des horaires de travail fixes. Ce facteur est particulièrement important du fait que Fort-George constitue, au Nouveau-Québec, le centre où il y a le plus grand nombre d'ouvriers.

Loisirs et divertissements. — Les Cris de la baie James, comme les Esquimaux, n'ont pas la même conception que les Blancs des divertissements. Il semble bien que, dans la baie James, ceux-ci, tout au moins dans l'acception que leur donnent les Blancs, soient presque tous d'origine blanche. On peut distinguer les passe-temps ou divertissements intérieurs et les divertissements extérieurs.

a) Divertissements intérieurs. Un des premiers divertissements qu'ont apporté les Blancs aux Indiens, ce sont les cartes à jouer et ce probablement dès le XVIII^e siècle. Les Indiens ont donc pris l'habitude de jouer aux cartes en famille ou entre amis souvent en voyage et même à la chasse (chasse aux bernaches et aux canards, notamment, qui les contraint à une certaine immobilité). Assez souvent, il y a de petits enjeux en argent ou en nature.

Depuis l'apparition des transistors, la plupart des familles crises des postes du Nouveau-Québec indien possèdent un de ces appareils ; il est hors de question pour ces familles d'avoir un poste de radio normal, puisque aucun des postes de la baie James n'est encore doté de l'électricité à l'intention des Indiens. De surcroît, plusieurs familles possèdent un phonographe à piles ; il y a quelques années, il s'agissait de phonographe à manivelle. Les disques se vendent (des 78 tours surtout) à la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme les phonographes eux-mêmes. La musique préférée des Indiens (comme des Esquimaux) est celle dite de cow-boy.

Dans la plupart des postes, il y a quelques Indiens qui possèdent un accordéon ou même un violon. Il y a quelquefois, mais assez rarement, des danses, à l'occasion des mariages notamment, mais, d'une façon générale, ces manifestations ne sont ni organisées, ni même encouragées par les Églises catholique ou anglicane.

Le cinéma est, comme en milieu esquimau, un des principaux apports des Blancs dans le domaine des divertissements : les Indiens en raffolent. Tous les postes du Nouveau-Québec indien, sauf Némiscau, jouissent de la présentation de longs métrages au moins une fois par semaine.

À Fort-Rupert et à Eastmain, ces films sont présentés par les soins de la mission catholique et dans la grande salle de celle-ci ; à Nouveau-Comptoir et à Fort-George, ils sont présentés à l'école anglaise protestante. Le prix d'entrée est, en général, de 25 cents. L'école catholique de Fort-George présente aussi des films une fois la semaine, et à titre gratuit, pour ses élèves et pour son personnel.

Jusqu'ici, en raison de l'enseignement qui a été donné en langue anglaise, la plupart des films présentés sont en langue anglaise ; au pensionnat catholique de Fort-George toutefois, la plupart des films sont présentés en langue française, afin de familiariser les élèves avec cette langue.

Il convient de dire un mot du problème de l'alcool, que dès son arrivée en Amérique, le Blanc a apporté avec lui. Au Nouveau-Québec indien, comme la chose a été signalée dans une publication antérieure, le problème de l'alcool ne se pose vraiment que dans le seul poste de Fort-Rupert qui est d'ailleurs, comme l'on sait, celui où l'occupation blanche est la plus ancienne et la plus continue et celui qui est situé le plus au sud du Nouveau-Québec : cela explique donc, partiellement, que Fort-Rupert ait à subir la plaie sociale qu'est l'alcool ; en raison du niveau de vie assez bas de cet endroit, l'alcool consommé provient de la fermentation, peu avancée, de raisins, de fèves ou de pommes de terre ou d'autres fruits ou légumes. Cette fermentation est légale et inattaquable devant la loi, puisque seule la distillation de l'alcool, au moyen d'alambic, est condamnée par la loi.

Mais comme la société indienne est très homogène dans les bonnes, comme dans les mauvaises choses, l'alcool, c'est-à-dire plus spécifiquement l'ingurgitation de l'alcool de fruits ou de légumes mal fermentés, toutes les fins de semaine ou presque, est une plaie qui affecte presque tous les citoyens adultes et adolescents de Fort-Rupert.

Ce qui est, cependant, illégal, c'est de vendre de l'alcool sans permis. Or, c'est précisément ce que trois ou quatre chefs de famille de Fort-Rupert font impunément depuis plusieurs années, semble-t-il. Dans les autres postes de la baie James, boire constitue un opprobre social et celui qui se met en état d'ébriété est méprisé et rejeté par les siens ; ce sentiment d'ensemble est si fort que la consommation d'alcool s'en trouve presque totalement éliminée. Naturellement, les missionnaires anglicans et catholiques ont, dès le début, contribué à encourager les Indiens à s'abstenir d'alcool sous toutes ses formes.

b) Divertissements extérieurs. — Les divertissements gratuits extérieurs, c'est-à-dire pour le strict plaisir de la chose, sont à peu près inconnus au Nouveau-Québec indien ; nous excluons délibérément la chasse et la pêche qui, chez les Indiens, sont une nécessité de la vie courante et un gagne-pain. Ainsi, à l'arrivée des Blancs, les Indiens ne pratiquaient aucun sport d'équipe dans la baie James. Il se pratique, cependant, quelques sports de plein air sous la direction des deux pensionnats anglican et catholique de Fort-George : les sports pratiqués à ces deux écoles sont le hockey qui est re-

marquablement bien organisé aux deux écoles, le patinage pour garçons et filles. En été, les garçons et aussi les filles jouent au baseball ou au ballon volant ; il n'y a cependant pas d'équipe et de parties organisées comme pour le hockey.

Aucun jeu ou sport n'est spécifiquement organisé pour les adultes en été ou en hiver, sauf que ceux-ci sont autorisés à patiner à certaines heures sur les patinoires des deux écoles précitées.

Dans les autres postes de la baie James, les sports de plein air sont inconnus. Il ne semble pas qu'il doive y avoir de changements dans ce domaine, sauf si un groupe de Blancs y introduit, un jour, la pratique d'un sport.

Noms indiens et noms blancs. — Il semble bien qu'à l'origine, c'est-à-dire avant l'arrivée des Blancs, la situation quant au nom porté par les Indiens était sensiblement la même qu'au Nouveau-Québec esquimau. Toutefois, la situation actuelle est bien différente en ce sens que, par leur conversion au protestantisme au XIX^e siècle, les Cris de la baie James ont reçu un prénom chrétien et en raison de l'influence d'autres Blancs, dont notamment les représentants de la Compagnie de la Baie d'Hudson, se sont vu imposer des noms comme Bullfrog, Snowboy, Lawboy. De telle sorte que, de nos jours, tous les Indiens de la baie James portent à la fois un prénom et un nom de famille d'origine blanche en majorité. Comme il s'agit maintenant d'une réalité qui date de plusieurs années, l'administration n'a pas jugé nécessaire d'imposer un numéro de disque à chaque individu, bien qu'il faille à l'Indien, pour certains documents, indiquer la bande à laquelle il appartient. Nonobstant, toutefois, l'utilisation assez répandue des deux noms officiels dont il vient d'être question, les Cris, eux-mêmes, continuent toujours, pour la plupart, à s'appeler, entre eux, du nom indien descriptif qu'ils portent, et qui, souvent, est le seul à être employé en milieu strictement indien.

Influence de l'école. — Chez les Indiens de la baie James, l'instruction organisée a été mise sur pied un peu avant l'ensemble des postes esquimaux. En effet, le premier pensionnat indien du Québec a été fondé à Fort-George en 1930, et sa création a été suivie par celle des écoles dirigées par les Affaires indiennes de Fort-George en 1930, de Eastmain et de Fort-Rupert en 1951 et

de Nouveau-Comptoir en 1962. Des cours d'été se donnent à Némiscau depuis 1949.

Plusieurs enfants sont envoyés pour suivre leurs études à Moose Factory, en Ontario (poste sis à l'embouchure de la rivière Moose qui se jette dans la baie James), ou même à certaines écoles secondaires de l'Ontario, comme à North Bay, Timmins ou à Sault-Sainte-Marie. Le point le plus intéressant à examiner est de savoir quelle influence a eue la scolarisation sur le mode de vie des Cris québécois en général.

À cet égard, il est significatif de noter que, malgré l'introduction de l'enseignement organisé et bien que plusieurs Indiens aient atteint le niveau de la 7^e ou de la 8^e année, aucun, à l'exception du pasteur anglican de Fort-Rupert, n'occupe de poste clé dans la baie James : les gérants de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les enseignants, les infirmières diplômées sont encore tous des Blancs. On a tenté, en 1964, de nommer un Cris à la direction du bureau de poste de Fort-George, mais il y a un règlement du ministère des Postes qui exige le diplôme de 9^e année pour qu'un fonctionnaire assume la responsabilité d'un bureau de poste. Finalement, la fonction a échu à un Indien odjibwé de la région du lac Supérieur.

Il y a une cinquantaine d'employés cris au Nouveau-Québec indien, mais il s'agit d'emplois de commis de magasin à la Compagnie de la Baie d'Hudson, d'aides-infirmières à l'hôpital de Fort-George et d'aides-cuisinières, de couturières et d'ouvriers non spécialisés, aux deux pensionnats de Fort-George et de mécaniciens-hommes à tout faire affectés à l'entretien des dispensaires du ministère de la Santé du gouvernement du Canada, dans les postes de la côte de la baie James.

Ce qu'il importe de savoir, c'est la profondeur de l'influence de l'instruction dans la pratique pour les Indiens.

Il faut distinguer, d'une part, entre l'époque où l'enseignement était limité à la lecture et à l'écriture des caractères syllabiques en langue crise et ne pouvait avoir d'autre répercussion que sur la vie religieuse, ce qui a également donné aux Cris l'avantage qu'ils n'avaient jamais eu de pouvoir communiquer entre eux par écrit et, d'autre part, l'époque actuelle où l'introduction de l'enseignement par le moyen de l'anglais comme langue vernaculaire était, par contre, susceptible d'apporter des changements profonds.

L'introduction de l'anglais n'a pourtant apporté que peu de modifications à la vie même des Indiens parce que la base même de la vie indienne demeure toujours la chasse, c'est-à-dire qu'une fois sorti de l'école, le jeune Indien retombe en milieu familial, social et de travail exclusivement indien. Les jeunes gens qui vont poursuivre leurs études dans des villes blanches reviennent dans leur village désorientés parce qu'ils ne peuvent pas trouver de situation correspondant à leurs études, car les emplois sont limités à un ou deux par village, sauf à Fort-George ; ils ont, dès lors, le choix entre le chômage dans leur poste, et le retour à la chasse qui demande une réadaptation pénible ou encore le travail dans une ville blanche. Cependant, les quelques individus qui choisissent cette voie sont noyés, submergés dans la masse blanche et perdent vite leur langue et leur mentalité indienne et deviennent socialement et culturellement des Blancs, bien qu'ils soient difficilement acceptés par ceux-ci.

Du point de vue linguistique, on peut affirmer qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucun danger d'assimilation massive et rapide des Indiens à la langue anglaise, et il ne se dessine pas de mouvement en ce sens depuis l'inauguration des écoles. La raison est que, dans son milieu social, familial et même dans ses transactions avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'Indien peut vivre et communiquer dans sa langue. Ce danger existe, cependant, à longue échéance.

Il y a, cependant, dans le domaine technique, un danger évident d'altération de la langue par la pénétration graduelle ou massive de termes anglais. Ce danger est, évidemment, plus grave dans les postes où il existe des emplois de mécaniciens ou d'assistants-mécaniciens.

Pour résumer, on peut dire que tant que la population des postes de la baie James demeurera massivement indienne, tant que le mode de vie sera fondé sur la chasse et, par voie de conséquence, tant que les Blancs ne bouleverseront pas l'ordre actuel des choses par des entreprises de grande envergure (minières ou autres) et par des afflux importants de population blanche, la langue crise peut conserver ses positions presque indéfiniment malgré un enseignement exclusivement en langue anglaise (exception faite du pensionnat catholique de Fort-George où la langue d'enseignement est le fran-

çais et l'anglais avec une place assez importante réservée à la langue crise).

Tout homme sensé notera qu'il est absolument anormal que les nations indiennes du Québec, et plus spécialement les Cris de la baie James, soient contraints de recevoir un enseignement de base qui soit dans une langue autre que leur langue maternelle, car cela constitue une violation véritable de la personnalité et de la dignité de ces peuples et cela mène, à longue et à courte échéance, vers un génocide culturel des nations indiennes du Québec en général, et des Cris de la baie James en particulier.

La solution à cette anomalie est, évidemment, que l'enseignement soit donné en langue crise dans la région de la baie James et, ailleurs au Québec, dans les autres langues indiennes, avec introduction progressive du français, à mesure que le cours sera plus avancé.

La réalisation de cet objectif exigera, évidemment, plus d'efforts que ne demande la situation présente qui consiste à dégorger, en milieu indien, des cours conçus et préparés pour des enfants de langue française ou anglaise. Mais la chose est possible, et la preuve en est fournie par la Direction générale du Nouveau-Québec qui, après avoir courageusement accepté le principe d'enseigner en esquimau aux Esquimaux, en assume la mise en pratique en enseignant dans leur langue aux jeunes Esquimaux de Fort-Chimo et de Maricourt (maternelle et classe de première année). Dès lors, ce qui commence à être mis en pratique au Nouveau-Québec esquimau, peut très bien l'être aussi au Nouveau-Québec indien.

Influence de la politique. — Bien que, comme la chose a été signalée à plusieurs reprises au cours de ce travail, les Cris de la baie James aient été en contacts suivis avec les Blancs, depuis la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, donc, depuis beaucoup plus longtemps que les Esquimaux, les premiers n'ont pas de connaissance plus approfondie de la question politique que les seconds ; les raisons principales de cet état de choses sont la faible connaissance des Indiens du français et de l'anglais, le fait qu'aucun homme politique, député ou ministre, ne soit jamais encore allé leur rendre visite non plus qu'aucun candidat aux élections, le fait qu'aucun Indien des rives québécoises de la baie James ne soit, semble-t-il, abonné à un quotidien d'information, le fait aussi qu'ils n'ont effec-

tivement exercé le droit de vote qu'à partir du 18 juin 1962 aux élections du gouvernement du Canada et pas encore à celles du Québec. Les Indiens ont d'ailleurs reçu (du gouvernement du Canada) le droit de vote en 1950, soit 10 ans après les Esquimaux. Ils n'ont pas encore droit de vote au Québec. Il convient, cependant, de nuancer l'énoncé général qui précède. Si les Indiens et les Esquimaux du Québec ne sont absolument pas au fait des problèmes politiques, tels que nous les pouvons concevoir : affrontement des partis, débats sur des sujets tels que le drapeau, le bilinguisme, le rapatriement de la Constitution, etc., ils perçoivent néanmoins, et de façon plus aiguë que les Esquimaux, au moins un problème essentiel, de nature hautement politique. Il s'agit de la question qui se pose depuis les premiers affrontements du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle, entre les groupes français et anglais, affrontements qui, à l'étonnement des Indiens, ont repris de nos jours, mais sous une forme moins meurtrière qu'autrefois.

Ainsi, la tradition orale crise retient que les Anglais arrivèrent dans la baie James les premiers, il y a quelques centaines d'années, suivis de près par les Français qui, moins nombreux mais plus rusés, sous la direction des grands chefs de guerre (d'Iberville et le chevalier de Troyes), avec quelques poignées d'hommes semaient ruine, terreur et désolation chez les Anglais et parvinrent à faire tomber, l'un après l'autre, en leurs mains, tous les forts et tous les comptoirs anglais des deux rives de la baie James et sur certaines de ses îles.

Mais alors que les Français s'étaient rendus maîtres absolus et incontestés de la baie James, et pour une raison que les Cris ne s'expliquent pas (et, pour cause, puisque les événements se sont passés en Europe : Traité d'Utrecht signé en 1713), les Français cédèrent tout ce qu'ils avaient conquis aux Anglais, sans qu'un coup de feu, cette fois, ne fût tiré, puis se retirèrent.

Consécutivement à cet événement, suivirent près de deux siècles de présence anglaise incontestée tant dans le domaine religieux, par les missionnaires anglicans, que dans le domaine commercial et administratif et même judiciaire par la Compagnie de la Baie d'Hudson qui s'était vu confier tous les pouvoirs civils dans ces régions.

Mais de la façon (pour les Indiens) aussi mystérieuse et inatten-

due qu'ils étaient venus et qu'ils étaient partis une première fois, les Français réapparurent au XX^{ième} siècle, dans la baie James et plus au nord aussi en territoire esquimau. Ce furent, d'abord, au début du siècle, les 4 comptoirs de la Compagnie Revillon Frères, établis presque simultanément à Fort-Rupert (1907), à Eastmain (1908-1909), à Fort-George (1903) et à Némiscau (1908-1909) et qui vinrent porter la concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson au cœur même de son empire. Pour des raisons toujours inexplicables à la fois des Indiens et de la plupart des Blancs, aussi, les comptoirs de la Compagnie Revillon Frères furent tous fermés vers 1936. Cette société a été, en réalité, absorbée par achat de la majorité de ses parts², par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Puis, à partir de 1923, ce furent les missions oblates qui commencèrent à s'installer, d'abord, à Fort-George, et, progressivement dans les autres postes de la baie James, sauf Némiscau. Le progrès des missions a été lent sur le plan religieux, puisqu'il n'y a eu que quelques conversions, mais les progrès matériels ont été constants : construction, à Fort-George, d'un hôpital et d'un pensionnat qui ont été agrandis à intervalles réguliers et dont les patients et les élèves, respectivement, ont augmenté d'année en année.

À l'hiver 1964, lorsque les Cris ont, pour la première fois, vu flotter le drapeau fleurdelisé sur les postes de la baie James, ils ont pris conscience du fait qu'ils appartenaient géographiquement au Québec, c'est-à-dire, à ce qui est, pour eux, le territoire des Français.

La nervosité du groupe anglais face au retour des Français qui voulaient affirmer leurs droits sur les territoires de la baie James, en plantant leur drapeau identique (croix et fleur-de-lys) à celui que les ancêtres des Indiens avaient vu flotter sur ces territoires à la fin du XVII^{ième} siècle et au début du XVIII^{ième} siècle, au nom du roi de France, confirma les Cris dans l'idée que les Français étaient redevenus puissants et qu'ils revenaient, dans la baie James, pour y rester. Plusieurs autres indices sont venus corroborer les changements administratifs qui se dessinaient : arrivée d'un médecin résident, le 13 mars 1964, inauguration d'un service aérien avec

2. Il s'agit de l'achat des parts de la filiale canadienne de cette compagnie seulement, car la Compagnie Revillon Frères de Paris, avec maisons à Londres et à New-York, prospère toujours en 1966.

l'Abitibi en juin 1964, installation d'un fonctionnaire de la Direction générale du Nouveau-Québec, à Fort-George, en octobre 1964, annonce et début de la construction, en 1964 toujours, d'une route devant relier la ville de Matagami, en Abitibi, à Fort-Rupert, sur la baie James ; encore la même année, intensification des recherches par l'Hydro-Québec sur les rivières du sud de la baie James et annonce de la mise en exploitation prochaine de ce potentiel hydro-électrique. Enfin, en septembre 1965, l'Administration des Indiens qui relevait jusque-là de l'Agence indienne de Moose Factory passait sous la juridiction de l'Agence indienne d'Abitibi, région complémentaire naturelle au sud du Nouveau-Québec indien, et dont les fonctionnaires sont tous, ou presque, de langue française.

Ce qui précède peut paraître une digression sans rapport avec la question annoncée ici, mais illustre la façon dont les Indiens assimilent la question politique aux affrontements dont ils voient les phases se dérouler sous leurs yeux. Et, par la force des choses, ils jugent les événements et les hommes d'après les forces en présence, car les Indiens et les Esquimaux du Nouveau-Québec ne perçoivent, en raison de leur éloignement et du manque d'information, que le contrecoup d'événements dont les raisons, les causes et le déroulement leur échappent en grande partie.

Ne pouvant ni prévoir, ni saisir tout à fait l'évolution des événements qui ont une cause ou une implication politique, on comprendra que les Indiens, comme les Esquimaux, accordent, par instinct, leur confiance au groupe blanc qui, économiquement et administrativement, se montre le plus fort à leurs yeux.

Cela s'applique même au domaine religieux, car, pour les Indiens qui sont, on le sait, anglicans à près de 100 p.c. (99 p.c. en réalité), la religion anglicane est appelée la religion de la Compagnie (Compagnie de la Baie d'Hudson). On comprendra, dès lors, qu'un instinct irraisonné, mais très fort, commande à la fois aux Indiens et aux Esquimaux d'adhérer et de croire au groupe qui, administrativement, économiquement et religieusement s'affirme comme le plus fort et qui domine cet affrontement que Français et Anglais se livrent sur leur territoire : c'est cela qui, dans les faits, constitue, pour l'Indien et pour l'Esquimaux du Nouveau-Québec, la seule question politique qui existe et importe vraiment.

CONCLUSION D'ENSEMBLE

L'essentiel à retenir de l'étude, concernant l'évolution de la vie des Esquimaux du poste de Maricourt et, par extension, et dans les grandes lignes de ceux du Nouveau-Québec esquimau, et des Cris de la baie James, est que ces deux grands groupes ethniques qui ont vécu plusieurs millénaires en économie fermée, et qui vivent encore dans un isolement géographique relatif sur les côtes du Nouveau-Québec indien et esquimau, ont vu récemment, c'est-à-dire au XX^{ième} siècle surtout pour les Esquimaux et depuis le XVII^{ième} et XVIII^{ième} siècle pour les Cris de la baie James, leur vie économique, matérielle et religieuse modifiée par la pénétration des Blancs dans les régions et les postes du Nouveau-Québec et par un contact de plus en plus étroit avec ces derniers : navigateurs au début, puis commerçants et missionnaires et, enfin, administrateurs ou même militaires en certaines régions.

Cette évolution, dont le Nouveau-Québec indien et esquimau a été et continue d'être le siège, n'est pas, à la vérité, un phénomène unique, puisque cela entre dans le cadre d'un phénomène mondial de synthèse de l'humanité, de repliement de l'humanité sur elle-même, selon l'expression du R.P. Pierre Teilhard de Chardin, par l'établissement de liens d'interdépendance, par les réseaux d'échanges commerciaux et d'axes de communication ou de télécommunication entre les différents peuples du globe et il est heureux, en un sens, que les Esquimaux et les Indiens du Nouveau-Québec ne soient pas exclus de ce mouvement d'ensemble. Il est, toutefois, infiniment moins heureux que des fléaux, tels que l'alcoolisme, la tuberculose, les maladies vénériennes et plus récemment la poliomyélite, qui étaient inconnus chez les Cris de la baie James et chez les Esquimaux, leur aient été donnés en partage par les Blancs.

Au cours de ce travail, nous avons évoqué divers aspects de l'influence des Blancs, sur la vie esquimaude ou indienne, mais, en réalité, plusieurs des modifications qui ont été apportées par les Blancs aux deux peuples du Nouveau-Québec, dans le domaine alimentaire, entre autres, sont, pour les Blancs eux-mêmes, un héritage d'autres peuples ou d'autres races du monde : c'est, notamment, le cas du thé que les Blancs doivent à l'Asie, mais, incontestablement, les cas les plus significatifs et les plus paradoxaux sont le tabac,

la canne à sucre et la pomme de terre qui sont trois plantes d'origine américaine que les Blancs ont connues par l'intermédiaire des Indiens des Antilles (canne à sucre, tabac) ou de ceux des Andes, pour la pomme de terre. Il n'est que juste de signaler, en toute équité, que ces trois plantes ont été découvertes et utilisées en premier lieu par des Amérindiens et qu'en second lieu elles ont été redonnées aux Indiens et aux Esquimaux du Nouveau-Québec par l'intermédiaire des Blancs qui n'ont été, si l'on peut dire, que des relais de transmission.

Ainsi, par les navires, même s'ils ne sont pas nombreux, même s'il n'y a pas de service régulier et s'ils ne peuvent naviguer dans les eaux arctiques ou subarctiques que 3 ou 4 mois par année, par la radio, même si la réception en est mauvaise, par les liaisons aériennes, même si elles sont peu nombreuses ou irrégulières, par les écoles, même si elles sont de création récente et ne comprennent que quelques classes, par la consommation de produits qui viennent de presque toutes les parties du monde (quant à la matière première tout au moins) : thé, sucre, chocolat, farine, armes, vêtements de coton ou d'autres tissus, les Cris et les Esquimaux du Nouveau-Québec participent, avec les Blancs comme catalyseurs de cette évolution, au grand mouvement de synthèse dont l'humanité est le siège.

Mais, pour deux peuples aussi vulnérables que ceux-ci, participer à l'élaboration de cette « entité collective » selon le mot du Père Pierre Teilhard de Chardin, présente des dangers et pose des problèmes de plusieurs ordres.

Un de ces aspects est évoqué de la façon suivante, par le Père Teilhard de Chardin³ : « Le problème qui se pose économiquement et socialement à l'homme moderne (puisqu'il veut ou non, il est voué à la synthèse), c'est donc de découvrir, parmi les diverses formes possibles de collectivisation ouvertes devant lui, celle qui est la bonne ».

L'auteur ajoute pour compléter cette pensée (cf. p. 53 et page suivante) : « Sur une terre en voie d'irrésistible resserrement, la grande question devient pour l'Homme, avons-nous vu, de découvrir comment diriger en lui-même le travail inévitable mais éminemment

3. Oeuvres de Pierre Teilhard de Chardin, *L'activation de l'énergie*, (1963) p. 45, Éditions du Seuil, Paris.

dangereux des forces d'unification. Pour une forme de synthèse qui libère, des centaines d'autres ne mènent qu'aux pires servitudes ».

Cette réflexion est non seulement extrêmement profonde, mais particulièrement juste si on considère le Nouveau-Québec, car une de ces forces d'unification éminemment dangereuses est justement en plein déploiement au Nouveau-Québec et elle menace, à brève ou longue échéance, l'existence même des Esquimaux et des Cris du Nouveau-Québec, comme entité distincte : il s'agit nommément du système d'enseignement unilingue anglais qui est dispensé dans les postes du Nouveau-Québec, sauf pour les 2 maternelles et classes de 1^{ère} année de la Direction générale du Nouveau-Québec à Fort-Chimo et à Maricourt et pour le pensionnat catholique de Fort-George.

Car, il est bien évident que si les forces de synthèse qui sont en jeu à l'échelle du globe, comme à celle du Nouveau-Québec aboutissaient à détruire les groupements et les langues représentant quelques milliers d'individus, cette évolution finirait par annihiler, progressivement ou brutalement, au profit de groupes humains, linguistiques ou politiques, puissants par le nombre et par la force, les groupes ethniques et linguistiques plus faibles, moins nombreux et, de ce fait, infiniment plus vulnérables.

La disparition d'un peuple, que les moyens d'y parvenir soient élégants ou non, est une idée qui devrait répugner à l'esprit d'un homme civilisé mais, pourtant, le processus qui y conduit a été mis en place au Nouveau-Québec et constitue une véritable atteinte à la dignité, à la personnalité des Cris et des Esquimaux. Si on reconnaît que tout homme a une valeur irremplaçable, à fortiori doit-on reconnaître que chaque peuple, si peu nombreux soit-il, et chaque langue, si faible son rayonnement soit-il, ont une valeur propre et unique qui doit être intangible, et commandent le respect scrupuleux des peuples colosses qui alignent des millions d'individus et qui disposent d'une puissance matérielle écrasante, par rapport à ces peuples dont l'intelligence et la valeur de leurs individus ne sont pas moindres parce qu'ils sont peu nombreux et techniquement ou matériellement démunis.

Il est, toutefois, rassurant de savoir qu'au nom du gouvernement du Québec, la Direction générale du Nouveau-Québec a décidé de prendre en mains l'administration, la santé et les écoles du

Nouveau-Québec esquimau, dans le respect de la langue esquimaude, et comme témoignage du sérieux de ses intentions et de ses principes, cet organisme confie comme première tâche à ses administrateurs d'apprendre la langue de la région où ils se trouvent en poste.

Pour résumer, on peut dire qu'il est sans doute inévitable, et sans doute bénéfique aussi, que les Esquimaux et les Indiens du Nouveau-Québec participent à l'élaboration de cette synthèse universelle évoquée plus haut, mais ils n'en doivent pas être les victimes et être écrasés par celle-ci, assimilés, broyés par les peuples catalyseurs de cette synthèse.

Terminons sur une dernière réflexion du Père Teilhard de Chardin⁴ : « l'amour est, par nature, la seule énergie de synthèse dont l'action différenciante puisse nous super-personnaliser », c'est-à-dire la seule énergie qui permette de réaliser une synthèse sans que les éléments constitutifs de cette synthèse ne perdent irrémédiablement leur identité, dissous dans le tout.

On peut souhaiter que les Blancs qui ont imprimé une si forte impulsion à l'évolution de tous les aspects de la vie économique et sociale des Cris et des Esquimaux du Nouveau-Québec s'inspirent de cette réflexion qui est peut-être la clé de l'évolution future des deux grands peuples du Nouveau-Québec : évolution où la participation à l'héritage universel des autres civilisations pourra aller de pair avec la conservation d'une identité dont les valeurs permettront, en retour, d'apporter des contributions à la civilisation et au patrimoine de l'humanité comme en témoignent hautement la sculpture et la gravure esquimaudes du Nouveau-Québec.

Michel BROCHU,
géographe,
docteur de l'Université de Paris.

4. Oeuvres de Pierre Teilhard de Chardin, *op. cit.*, p. 54.